

*Attribution de temps*

Pour faire comprendre pourquoi les Canadiens ont l'impression d'avoir été trahis, il n'y a pas de meilleur exemple que le tour de passe-passe qu'ont fait le premier ministre et le gouvernement au sujet de l'aide aux enfants et aux personnes âgées. Qui aurait pu prédire que le gouvernement conservateur agirait de façon aussi sournoise, qu'il abuserait de la confiance des Canadiens et qu'il reviendrait sur la plupart des ses promesses essentielles?

[Français]

Premièrement, le gouvernement Mulroney ne respecte pas son engagement de ne pas réduire les dépenses sociales.

Dans le fameux document d'étude, qui a été déposé au mois de janvier, sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, on nous a promis, et je cite:

Que toutes les économies nettes réalisées d'une réforme des programmes sociaux devraient être appliquées à d'autres questions prioritaires à l'intérieur de l'enveloppe des affaires sociales.

Ces économies . . .

. . . et je souligne cette partie . . .

. . . ne devraient pas servir à réduire le déficit.

On n'a qu'à lire la première phrase du discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pour voir la volte-face du gouvernement Mulroney en l'espace de quatre mois. Le ministre, dans son discours qui ouvrait le débat sur ce projet de loi il y a une semaine, disait que le gouvernement a annoncé son intention de réorganiser le régime fédéral des allocations familiales en vue de mieux soutenir les familles à faible revenu tout en s'efforçant de réduire notre dette nationale.

En janvier, le gouvernement Mulroney dit une chose, quatre mois plus tard, il fait le contraire . . . Et on s'étonne que le gouvernement ait perdu l'appui de la population.

Au total, monsieur le Président, le budget enlève un demi-milliard de dollars des bénéficiaires destinés aux familles d'ici 1990.

[Traduction]

C'est déjà pas mal que le gouvernement renie sa promesse de réduire les dépenses sociales, mais le pire, c'est que dans l'ensemble, les mesures budgétaires nuisent davantage aux pauvres qu'aux riches. On a peine à croire qu'en 1985 un gouvernement dépose un budget aussi rétrograde et aussi anti-social.

[Français]

Le projet de loi propose qu'à partir de 1986 les allocations familiales seront indexées seulement à partir d'un taux d'inflation supérieur à 3 p. 100. On se rappelle que les allocations familiales sont présentement de \$375 par année et qu'elles sont pleinement indexées au coût de la vie. Le gouvernement, donc, fait payer par les familles les premiers 3 p. 100 de l'inflation.

Le crédit d'impôt pour enfants est augmenté, mais de moins en moins de familles seront admissibles parce que le seuil de revenu familial à partir duquel le crédit d'impôt commence à diminuer sera ramené de \$26,330 à \$23,500 à compter de 1986. Le Centre de santé des femmes, situé dans ma circonscription, a constaté, et je cite:

Que la réforme proposée aura pour conséquence de minimiser et de marginaliser les allocations familiales qui constituent la seule forme d'allocations vraiment universelles et de donner une importance plus grande aux allocations de type sélectif comme le crédit d'impôt.

Il faut ajouter que de moins en moins de familles seront admissibles au crédit d'impôt.

Le budget prévoit également plusieurs autres changements fiscaux, des changements à l'exemption fiscale pour enfants à charge, au dégrèvement fédéral, aux exemptions personnelles de base, aux déductions fiscales, aux régimes enregistrés de pension (REP) et aux régimes enregistrés d'épargne retraite (REER).

Le Conseil national du Bien-être social, dans une étude publiée au mois de juillet, démontre que la combinaison de toutes ces mesures punit les familles pauvres et à moyen revenu tout en avantageant les familles riches.

**Une voix:** Un gouvernement pour les grosses poches.

**M. Berger:** Les déductions fiscales des riches pour les régimes enregistrés de pension et les REER compensent, et c'est cela qu'il est important de comprendre, que ces déductions fiscales compensent les pertes occasionnées par les changements aux prestations et aux avantages fiscaux au titre des enfants, avec le résultat que le budget réduit le revenu imposable de la famille riche.

Les calculs du Conseil national du Bien-être social donnent l'exemple du couple de deux salariés avec deux enfants, et fait la comparaison entre les familles pauvres (\$15,000 de revenus), de revenu moyen (\$35,000 de revenus), et les riches (\$80,000 de revenus).

Dans les cinq prochaines années, les familles pauvres vont perdre \$1,879, tandis que les familles riches ne perdent que \$1,125. Où est la justice là-dedans, monsieur le Président? Et ne parlons même pas des familles à revenu moyen. Ce sont les grands perdants, elles perdent \$3,452.

[Traduction]

Le Conseil national du bien-être social a essayé par ailleurs de voir quelles seront les répercussions du budget pour les chefs de familles monoparentales. Le résultat de ses recherches me préoccupe beaucoup parce que la plupart des familles monoparentales se trouvent dans une situation impossible et que, dans la circonscription de Laurier, le nombre de famille de cette catégorie équivaut au double de la moyenne nationale. Près de la moitié des mères seules vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1983 et leur revenu moyen de \$17,585 ne représentait que 44 p. 100 du revenu moyen des familles biparentales, qui était de \$39,554. Il faut être député conservateur pour ne pas voir l'évidence même dans ces chiffres.

Je vous rappelle, monsieur le Président, que les familles monoparentales riches, dont le revenu annuel atteint \$60,000, gagneront encore \$404 grâce au budget. Les familles monoparentales pauvres dont le revenu moyen est de \$15,000, perdront \$1,844 de 1986 à 1990. Les familles moyennes dont le revenu moyen est de \$35,000 perdront \$3,504 pendant la même période.

• (1230)

Je tiens à signaler que l'étude du Conseil national du bien-être social tient uniquement compte des changements apportés au niveau de l'aide aux enfants et à l'impôt sur le revenu des particuliers. Elle n'examine pas l'incidence de la hausse des taxes à la consommation, qui risque d'alourdir de \$200 à \$300 par an le fardeau fiscal de la plupart des familles canadiennes. Elle ne tient pas compte de l'influence de l'exemption relative